

**REGLEMENT INTERIEUR DU PORTAGE DES REPAS A DOMICILE DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE MALAKOFF**

NOM : .....

PRENOM : .....

Le Pôle Séniors du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Malakoff propose un service de portage de repas à domicile.

Le portage de repas à domicile est réservé aux personnes de plus de 60 ans dont l'autonomie ne permet plus de se déplacer ou de se préparer les repas. Une priorité est donnée aux bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Cette prestation peut également être attribuée aux personnes handicapées, titulaire d'une carte mobilité inclusion (CMI) délivrée par la MDPH portant la mention « invalidité » (taux d'incapacité permanente supérieur ou égal à 80 %).

**1) Pour bénéficier du portage des repas, il est demandé de s'inscrire au Pôle Séniors et de réunir les documents suivants :**

- une pièce d'identité
- un justificatif de domicile
- le dernier avis d'imposition
- et le cas échéant la carte mobilité inclusion (CMI) délivrée par la MDPH portant la mention « invalidité » (taux d'incapacité permanente supérieur ou égal à 80 %).

**2) Du lundi au vendredi, un agent social apporte au domicile du bénéficiaire, un repas froid conditionné en barquette individuelle, à réchauffer sur place, ainsi qu'une collation pour le soir :**

- ½ baguette
  - 1 entrée
  - 1 plat principal
  - 1 laitage
  - 1 dessert
  - une dosette de café et un sucre
- + 1 collation pour le soir :
- 1 potage
  - 1 laitage
  - 1 fruit

Aucune boisson n'est comprise dans les repas.

Les repas du week-end sont livrés avec le repas du vendredi. Les repas des jours fériés sont livrés la veille.

L'agent social qui livre les repas doit :

- Veiller à l'hygiène des repas et au respect de la chaîne du froid, de la prise en charge des produits jusqu'à la livraison des repas à domicile (date de consommation, étanchéité des barquettes...).
- Déposer les aliments dans le réfrigérateur et jeter ceux dont la date de péremption serait atteinte.
- Faire preuve de la plus grande discrétion professionnelle vis-à-vis des bénéficiaires.
- Être respectueux envers les bénéficiaires et leurs familles, se tenir à leur écoute.

Le bénéficiaire s'engage à :

- Remplir la fiche de réservation des repas hebdomadaire et la signer.
- Disposer d'un réfrigérateur pour garder au froid les aliments (la température doit être comprise entre 0° et 4° pour éviter la prolifération des bactéries).
- Avoir un comportement respectueux envers l'agent qui le livre.
- Signaler dans les meilleurs délais au Pôle seniors, toute information pouvant avoir des répercussions sur le bon déroulement de la livraison et du repas : problème de conservation, de remise en température, hospitalisation planifiée, ...

**3)** Les repas sont livrés entre 09h45 et 13h00. Les tournées de distribution sont susceptibles d'être modifiées pour des raisons d'ordre technique ou d'organisation. Les horaires de livraison sont susceptibles d'être décalés.

**4)** Le montant de la participation pour le repas est calculé à partir des ressources en fonction du quotient familial.

Le calcul du quotient se fait à partir du dernier avis d'imposition ou de non-imposition.

Ce montant est révisé chaque année par délibération du Conseil d'Administration du CCAS.

**5)** Le prix total de la prestation contient également le prix de la livraison. Son montant est forfaitaire et réévalué chaque année par délibération du Conseil d'administration du CCAS.

Une prise en charge financière, pour la livraison, peut être sollicitée auprès des services de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) ou d'un autre organisme financeur. Une aide à la constitution du dossier peut être apportée par le CCAS.

**6)** En cas de non inscription préalable au Pôle Seniors ou de non renouvellement du calcul du quotient dans les délais requis, le repas est facturé au tarif maximum.

**7)** Tous les mois, un menu des repas de la semaine et des week-ends est remis aux bénéficiaires. Les commandes et /ou les annulations doivent se faire, au plus tard, le mercredi pour la semaine qui suit en téléphonant au 01.47.46.75.83.

Certaines contraintes peuvent entraîner des modifications dans la composition des menus et parfois le jour même. Ces repas seront tout de même facturés.

**8) Toute commande donne lieu à facturation, sauf en cas :**

- d'hospitalisation. Dans ce cas, le Pôle Seniors doit en être informé le plus rapidement possible.
- d'incapacité du service à fournir les repas.

Si l'agent social se trouve dans l'impossibilité de remettre un repas du fait de l'utilisateur (absence, refus d'ouvrir) celui-ci est facturé.

**9)** Il est possible, occasionnellement de se faire livrer à domicile des repas pour des personnes invitées (famille, amis). Les repas sont alors facturés au tarif invité.

**10)** Chaque semaine, les agents de livraison font signer une fiche de commande au bénéficiaire, reprenant le total des repas réservés au cours de cette même semaine.

**11)** Chaque mois, une facture est émise à terme échu, mentionnant le nombre de repas commandés. Le règlement peut se faire par chèque ou en espèces et le coupon détachable de la facture doit être joint au règlement.

La facture devra être acquittée au plus tard dans les dix jours qui suivent la date de réception, soit par courrier adressé au CCAS, 1 place du 11 novembre, soit à la permanence du Pôle Seniors, 1 place du 11 novembre. Ce paiement peut également être remis à l'agent social chargé du portage de repas, en chèque uniquement.

En cas de litige sur la facturation des repas, le CCAS procédera à un contrôle à partir des fiches de commande.

En cas de non-paiement et après relance, le CCAS procédera à l'émission d'un titre de recette dont le recouvrement sera assuré par le Trésorier Principal.

**12)** Pour mettre fin à la prestation, un écrit du bénéficiaire est à adresser au CCAS.

**13)** L'inscription au restaurant implique l'acceptation du présent règlement. Le non-respect de ce règlement peut entraîner la fin de la prestation.

Date :

Signature du bénéficiaire,  
précédée de la mention  
"lu et approuvé".

